

**Sujet :** [INTERNET] avis d'enquête publique relative à une demande d'autorisation de construire un parc photovoltaïque sur la commune d'Aubignosc au lieu-dit "Malaga"

**De :** sylvie bitterlin <sylviebitterlin@protonmail.com>

**Date :** 26/05/2022 21:51

**Pour :** "pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr" <pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Vous trouverez ma contribution pour l'enquête publique relative à une demande d'autorisation de construire un parc photovoltaïque sur la commune d'Aubignosc au lieu-dit "Malaga" .

Cordialement.

Sylvie Bitterlin

Envoyé avec la messagerie sécurisée [Proton Mail](#).

— Pièces jointes : \_\_\_\_\_

Argumentaire contre le projet de Centrale Photovoltaïque à Aubignosc.docx      30 octets



Sylvie Bitterlin  
Montlaux

**Avis d'enquête publique relative à une demande d'autorisation de construire un parc photovoltaïque sur la commune d'Aubignosc au lieu-dit "Malaga" .**

Je m'oppose formellement au projet de Centrale Photovoltaïque à Aubignosc au lieu dit Malaga pour les raisons ci-dessous :

- Le terrain concerné par ce projet est classé en zone naturelle, il est couvert par un espace vert protégé au PLU.
- Ce choix est injustifié en égard à ses impacts environnementaux, notamment sur le paysage, aussi bien à l'échelle intercommunale que communale. Le projet, porté par QEnergie prévoyant le défrichage de 6 hectares d'emprise clôturées + 50 m tout autour de OLD (Obligation Légales de Défrichages), se fera sur le flan de la Montagne de Lure, paysage ancestrale et emblématique extrêmement exposé à la vue de tous dont particulièrement 6 villages, Aubignosc, Peipin, Entrepierre, Salignac, Sourribes, Volonne. Tout ceci est totalement à l'encontre des recommandations du PADD qui préconise de préserver le cadre de vie et des paysages et de maîtriser le développement urbain... Tout le flan de Lure est classé « espace naturel à protéger » (page 2 du PADD) et est référencié au numéro 16 dans la liste des espaces naturel à protéger (page 70 du règlement du PLU)
- Une pression désastreuse sur les écosystèmes et nuisances locales est à craindre pour la préservation du milieu naturel & de la biodiversité. Le projet s'inscrit dans un espace partiellement boisé, dans une ZNIEFF de Type 1 répertorié dans l'inventaire National du Patrimoine Naturel de la Montagne de Lure dont il a été recensé 12 espèces menacées et 42 protégées dont la fauvette pitchou, le lézard ocellé, la vipère d'orsini. La MRAE rappelle qu'une ZNIEFF de type 1 n'est pas, par nature, compatible avec l'installation d'un parc solaire photovoltaïque.
- Il n'est pas pris en considération des risques naturels susceptibles de concerner le site du projet, et en particulier la vulnérabilité du site au feu de forêt.
- L'orientation des panneaux à l'Est revêt peu d'intérêts pour la production d'énergie.
- Il n'est pas considéré les effets cumulés avec d'autres projets de centrales photovoltaïques : il existe, dans un périmètre de 10 km, 12 projets PV + 3 carrières dont un autre projet photovoltaïque à Aubignosc au lieu dit les Crouzourets, deux autres à Chateauneuf Val St Donnat, d'autres à Mallefougasse, Montfort, les Mées. Le reste de la Montagne de Lure se trouve être actuellement convoitée de tous côtés par une vingtaine de projets de ce type. Que va-t-il advenir de cette montagne qui a réussi jusqu'à présent à résister aux asseaux industriels et gardé un caractère authentique et sauvage ?
- Alors que l'Atlas des paysages de Haute Provence de 2017 demande de « préserver l'identité des paysages ruraux de la vallée du Jabron et de la Montagne de Lure, on autoriserait ce site qui se trouve sur le Piemont Est de la Montagne de Lure à la naissance de la ligne de crête.

- Ce projet se situe aux abords de la route Giono, itinéraire, littéraire et touristique, lieu de passage vers les sites renommés de la Montagne de Lure (Banon, Forcalquier)
- En accord avec le SRCAE qui rappelle que « les espaces forestiers n'ont pas vocation à accueillir des parcs photovoltaïques » j'estime que, au contraire ces sites devraient être protégés pour leur beauté, l'absorption de CO2, l'habitat de nombreuses espèces d'animaux et de végétaux, la préservation des zones humides, l'évitement des glissements de terrain.
- Il s'agit là d'un grand sacrifice d'espace naturel pour un rendement énergétique médiocre.
- Ce projet mis en place par une Multinationales, QEnergie, vient exploiter et détruire le paysage pour des énergies soit disant renouvelables qui n'ont rien d'écologiques puisqu'elles anéantissent nos forêts, utilisent des matériaux extraits à l'autre bout de la terre dans des sites miniers qui détruisent également ces régions tout en faisant appel aux énergies fossiles pour les extractions, la création des panneaux et les acheminements.
- la création d'énergie n'est pas pour le local et est destinée à une société toujours plus énergivore. Avant de déployer encore et encore des projets de création d'énergie qui ne font que se rajouter les unes aux autres (les industriels ont bien compris l'opportunité que représente ces énergies soit disant vertes et démarchent tous les villages), je préconise d'étudier les besoins réels d'énergie en allant vers la réduction des consommations et en réfléchissant à des créations d'énergies locales et artisanales...

Fait le 26 mai 2022